



Sénégal

**FEUILLES DE ROUTE DE L'UE PAR PAYS
POUR L'ENGAGEMENT ENVERS LA
SOCIÉTÉ CIVILE**

2014 – 2017

Approuvé par:

Ambassadeur de Belgique

Ambassadeur d'Espagne

Ambassadeur de France

Ambassadeur de Grande Bretagne

Ambassadeur des Pays Bas

Ambassadeur d'Italie

Délégation de l'Union européenne

Date d'approbation / de mise à jour:

**FEUILLE DE ROUTE DE L'ENGAGEMENT DE L'UNION EUROPEENNE ENVERS
LA SOCIETE CIVILE 2014-2017**

Pour Approbation et Signature

Ambassade de Belgique



Ambassade d'Espagne



Ambassade de France

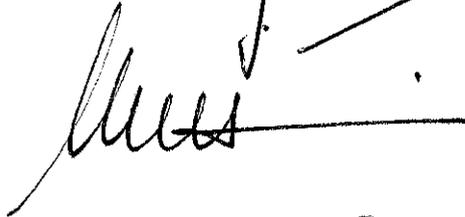


Jean FELIX-PAGANON
Ambassadeur de France
au Sénégal

Ambassade de Grande Bretagne



Ambassade d'Italie



Ambassade des Pays-Bas



Délégation de l'Union européenne

p.o. 

TABLE DE MATIERES

Liste des acronymes	3
1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	5
1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE	5
Évolution des relations État - Société	5
Droits juridiques fondamentaux	6
Soutien organisationnel et financier	8
Participation à la vie publique	8
Autres facteurs dans ce contexte	9
1.2 PARTICIPATION ET RÔLES	10
Participation à la formulation des politiques publiques	10
Transparence et redevabilité	12
Fourniture de services	13
Croissance inclusive et durable	13
Prévention des conflits, consolidation de la paix et construction de l'Etat	14
1.3 CAPACITÉS	14
Légitimité, crédibilité et gouvernance interne	14
Gestion de programmes et projets	15
Recherche et activités de plaidoyer	15
Organisation, coordination et collaboration	16
2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE	17
2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	17
2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE	18
2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	18
2.4 COORDINATION	19
2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS	21
3 VISION ET PRIORITÉS	23
PRIORITE 1	23
PRIORITE 2	23
PRIORITE 3	24
4 ACTIONS	25
5 TABLEAU DE BORD	31
<i>ANNEXE: Sources et moyens de vérification des indicateurs</i>	32

Liste Acronymes

AECID: Agence Espagnole de Coopération Internationale et de développement

AL: Autorités Locales

ANE: Acteurs Non-Etatiques

ARMP: Agence de Régulation des Marchés Publics

ASUFOR: Association des Usagers des Forages

ASUREP: Association des Usagers de Réseau d'Eau Potable

CAP: Cadre d'Association Pays

CCPTF: Concertation des Partenaires Techniques et Financiers

CE: Commission Européenne

CEPOD: Conseil d'orientation du Centre d'Études de Politiques pour le Développement

CESE: Conseil Economique Social et Environnemental

CNCR: Conseil National de Concertation des Ruraux

CNP: Conseil National du Patronat

COCC: Code des Obligations Civiles et Commerciales

CONGAD: Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement

CSE: Centre de Suivi Ecologique

DAGAT: Direction des Affaires Générales et de l'Administration Territoriale

DSRP: Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

DUE: Délégation de l'Union Européenne

EDVR: Espace pour un Dialogue de Vérité et de Réconciliation

EM: Etats Membres

FED: Fonds Européen de Développement

FSD: Fonds Social de Développement

MCA: Millenium Challenge Account (MCA)

NINEA: Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations

OFNAC: Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption

ONG: Organisation Non Gouvernementale

ONGI: Organisation Non Gouvernementale Internationale

OSC: Organisation de la Société Civile

PAEDD: Panafricaine Pour l'Éducation au Développement Durable

PAISC: Programme d'Accompagnement des Initiatives Citoyennes de la Société Civile

PAISD : Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement

PASEC: Plan d' Actions Stratégiques de l'État en Casamance

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PNVS: Programme National du Volontariat au Sénégal

PSE: Plan Sénégal Emergent

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

RCTB: Réseau Citoyen pour la Transparence Budgétaire

SNDES: Stratégie Nationale de Développement Économique et Social

TVA: Taxe sur la Valeur ajoutée

UE: Union Européenne

1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Évolution des relations État - Société

Depuis l'indépendance en 1960, l'État sénégalais s'est fixé comme objectif de mobiliser tous les moyens pour promouvoir un développement économique, politique et social dans un esprit d'unité nationale, avec un modèle économique et de gestion des finances publiques fortement centralisé. Dans ce contexte, syndicats et confréries religieuses sont les premiers acteurs à s'organiser pour représenter la voix des citoyens.

Au début des années 1980, ce modèle de croissance devient insoutenable. L'État sombre alors dans une profonde crise économique et des ajustements structurels s'imposent. En effet, les services administratifs et la capacité de contrôle de l'État ont été affaiblis, les services publics dégradés. La confiance des citoyens en leurs autorités politiques et dans leurs institutions s'amenuise. Cette faiblesse de l'État crée un espace favorable à la création d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) et à l'établissement d'ONG internationales de prestation de services. Ce type d'Organisation de la Société Civile (OSC) réclame une participation plus active de la part des citoyens, davantage de transparence et d'espace d'interaction avec le Gouvernement. Par ailleurs, elles répondent aux exigences des bailleurs de fonds qui, en font de plus en plus un bras d'exécution de projets de développement.

Dans la dernière décennie (jusqu'en 2011), de multiples crises entre le pouvoir en place, les citoyens, les OSC et les partis politiques d'opposition agitent le pays. Le Gouvernement pratique le clientélisme politique ce qui entraîne des dysfonctionnements dans la gestion des services sociaux et des infrastructures. Pendant cette période, les espaces de concertation entre le Gouvernement et les OSC se sont réduits. Certaines grandes ONG s'éloignent des citoyens car beaucoup d'entre elles défendent des intérêts corporatistes.

En 2011, le Gouvernement décide de suspendre les accords de siège des ONG internationales..

Cette situation crée de grandes frustrations : des citoyens et certaines OSC s'organisent alors en mouvements pour promouvoir un changement radical au sein des institutions étatiques et non étatiques. De nouvelles formes d'organisations sociales émergent et posent de nouveaux enjeux pour la société civile traditionnelle alors que s'installe l'alternance politique au Sénégal en 2012.

Droits juridiques fondamentaux

Le cadre législatif des OSC au Sénégal découle de la loi française du 1er juillet 1901. A partir de 1966, de nombreuses lois spécifiques sont élaborées. Il existe actuellement un grand éventail de lois et règlements définissant le statut juridique des OSC, leurs droits et devoirs envers l'État, et régissant les relations entre acteurs étatiques et non étatiques. Ces lois distinguent notamment le statut d'association, de syndicat, de coopérative, d'organisation de base ou d'ONG.

La liberté d'association est reconnue par les articles 8 et 12 de la Constitution du 22 janvier 2001. Les associations œuvrant sur le territoire sénégalais relèvent de l'article 811 du Code d'Obligations Civiles et Commerciales (COCC). L'article 814 du COCC, complété par la loi n°79-02 du 4 janvier 1979, précise les critères de la légalité du statut et de l'objet social des associations. Le décret de loi sénégalais 96-103 du 8 février 1996, définit l'association comme « *associations ou organismes privés régulièrement déclarés, à but non lucratif et ayant pour objet d'apporter leur appui au développement du Sénégal* ». Ces organismes sont soumis aux lois de la République sénégalaise, quel que soit leur origine et leur forme, et ne peuvent exister et œuvrer au Sénégal qu'après avoir obtenu la reconnaissance de leur personnalité juridique.

Les associations se constituent librement et déposent leurs candidatures, via les Gouverneurs de région, auprès de la Direction des Affaires Générales et de l'Administration Territoriale (DAGAT) du Ministère de l'Intérieur. Une enquête de moralité est ensuite conduite auprès de tous les membres du bureau de l'association. Un récépissé de déclaration d'association est alors remis et constitue la déclaration officielle de l'organisation. Celle-ci devra ensuite se faire immatriculer au répertoire des entreprises et associations pour obtenir un Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA). Si le Ministère de l'Intérieur rejette la demande d'enregistrement, les fondateurs de l'association peuvent former un recours devant la Cour suprême invoquant un excès de pouvoir contre cette décision.

Comme pour la création d'une association sénégalaise, toute personne, sénégalaise ou étrangère, peut demander l'autorisation préalable de créer une association étrangère au Sénégal. Le déclarant doit alors adresser au Ministère de l'Intérieur sa demande d'autorisation préalable et sa demande d'enregistrement pour travailler légalement au Sénégal. Une fois ces formalités accomplies, l'association est officiellement reconnue et dispose ainsi de reconnaissance juridique.

Toute association légalement constituée peut, après deux années d'activité, faire une demande de reconnaissance d'utilité publique auprès du Ministère de l'Intérieur. Cet agrément, qui permet à l'association d'obtenir le statut d'ONG peut toutefois lui être retiré à tout moment, sans préjudice de l'existence de l'association. Les associations nationales reconnues, les

associations étrangères autorisées à œuvrer au Sénégal depuis au moins deux ans, et les associations étrangères reconnues dans leur pays d'origine et ayant acquis une expérience reconnue au Sénégal peuvent toutes obtenir cet agrément.

Les ONG et associations étrangères doivent fournir, en plus des documents demandés aux organisations nationales, un récépissé de reconnaissance de leur organisation dans leurs pays d'origine et la justification d'au moins deux années d'exercice au Sénégal. Leur dossier est alors transmis au Ministère de l'Intérieur qui leur délivre une « *autorisation d'exercer* » officiellement au Sénégal, même si elles ne possèdent pas encore le statut d'ONG.

L'agrément est délivré aux ONG sénégalaises ou étrangères après avis d'une commission comprenant les ministères techniques concernés et certains représentants d'ONG. Une fois l'agrément accordé, un arrêté est enregistré au secrétariat général de la Présidence de la République et publié au Journal Officiel. L'ONG agréée pourra élaborer un Programme d'Investissement qu'elle soumettra au Ministère de l'Intérieur. Ce document non obligatoire est cependant recommandé car, inclus dans la base de données du ministère, il servira de référence pour tout renseignement demandé par des partenaires éventuels. Le Programme d'Investissement, valide pour une période de deux ans, ouvre droit à l'exonération de taxes. Il n'est donc pas surprenant que les associations demandent à être enregistrées en tant qu'ONG après cette période. Au Sénégal, on constate donc que le cadre législatif diffère *de jure* et *de facto* pour les ONG locales et étrangères du reste des OSC, favorisant une "ONGéisation" de la société civile.

En 2014, le Ministère de l'Intérieur a organisé un atelier de validation d'une nouvelle Convention Cadre délimitant la sphère d'intervention des ONG aux fins de poursuivre les réformes démocratiques. Le projet de Convention Cadre limite l'intervention des ONG au Sénégal (mais pas celle des autres OSC) à la prestation de services dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies nationales, ce qui restreint considérablement le champ d'intervention des ONG et remet en cause leur indépendance. Le CONGAD (représentant des ONG nationales) n'a pas participé à cet atelier et n'a donc pas validé ce document. Les partenaires techniques et financiers (PTF), par la voix de la Délégation à l'Union Européenne (DUE), ont demandé la mise en place d'un cadre de concertation inclusif pour la révision du cadre. Par la suite, les ONG consultées ont pu faire part de leurs préoccupations, relatives notamment à la confirmation de la tutelle du Ministère de l'Intérieur et à la restriction de leur domaine d'intervention. Un nouveau projet de Convention Cadre est en cours de préparation par le Ministère.

Soutien organisationnel et financier

L'État peut accorder aux ONG agréées l'exonération des droits et de la Taxe sur la Valeur ajoutée (TVA) sur les matériaux, matériels et équipements à l'exception des lubrifiants, carburants et pièces détachées, importés ou acquis sur le territoire national, destinés à la réalisation de leurs programmes d'investissement. L'État peut également accorder aux ONG l'admission temporaire des véhicules à usage utilitaire acquis localement ou importés pour la réalisation de leurs programmes. Cela implique des formalités douanières, vu qu'aucune facilité n'est accordée si l'ONG ne remplit pas les conditions d'éligibilité. De la même manière, les effets et objets en cours d'usage composant le mobilier personnel des agents non sénégalais des ONG, de leurs conjoints et des membres de leurs familles, sont admis en franchise de droits d'entrée et taxes d'effets équivalents. Cette franchise est accordée pour une période de six mois tout au plus à compter de la date de la première installation.

En 1998, l'État du Sénégal a mis en place un service civique national ayant pour mission de promouvoir le civisme des jeunes, en favorisant leur apprentissage d'un métier en vue de leur insertion socio-économique. Il a pour vocation d'encourager leur engagement par le volontariat dans des activités d'utilité publique. La formation de ces jeunes volontaires comporte un volet civique et moral, un autre technique et professionnel. Plus récemment, le Gouvernement a instauré un Programme National du Volontariat au Sénégal (PNVS) qui couvre la période 2014-2016. Le PNVS vise à donner un cadre aux citoyens pour affirmer leur citoyenneté, renforcer leur adhésion et participation à la dynamique de développement durable. Il sert d'instrument à la politique économique et sociale en matière de promotion de la solidarité, de la cohésion sociale et pour réduire les faiblesses du nouveau Gouvernement. Tous les acteurs du volontariat, dans une dynamique de mobilisation coordonnée, apporteront leur contribution à la poursuite des objectifs de développement définis dans les documents de politiques et de stratégies nationales de développement. La mise en œuvre du PNVS doit contribuer au renforcement de la synergie entre les politiques nationales de développement et les actions des OSC et assurer une meilleure efficacité des instruments utilisés par les acteurs impliqués.

Participation à la vie publique

Suite à la deuxième génération de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de 2003 à 2010, le Sénégal a adopté une Stratégie Nationale de Développement

Économique et Social pour la période 2013-2017 (SNDES). La SNDES définit les priorités économiques et sociales et constitue le document de référence des interventions de l'État, des partenaires techniques et financiers, des partenariats public-privé et de la participation citoyenne à moyen terme. Ce document de stratégie prévoit de renforcer la participation des OSC et du secteur privé à la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la prestation de services publics essentiels. Le Conseil National de Suivi et d'Orientation présidé par le Premier Ministre et composé par le Gouvernement, les représentants des partenaires techniques et financiers, la société civile, le secteur privé, le Parlement et les collectivités locales, a été mis en place et se réunit tous les six mois pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et donner les directives nécessaires à la bonne exécution de la politique économique et sociale. A cet effet, il est chargé de la tenue périodique d'une revue annuelle conjointe de la stratégie. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) reprend les mêmes dispositions. Au niveau local, le code des collectivités locales prévoit l'organisation de conférences d'harmonisation des actions en appui au développement local présidées par le gouverneur réunissant l'ensemble des acteurs du territoire. Étant donné l'importance que recouvre cette activité en termes d'efficience, de pertinence et de visibilité des interventions des acteurs dans le domaine du développement local, des ressources financières ont été déployées à travers le programme national de développement local (PNDL) pour soutenir l'organisation de ces conférences. Au niveau national, par contre, le Gouvernement n'associe pas suffisamment les représentants de la société civile et du secteur privé à la discussion sur les priorités budgétaires qui sont votées par l'Assemblée nationale.

L'actuel Gouvernement s'est néanmoins engagé à renforcer la participation des citoyens dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques publiques.

Autres facteurs dans ce contexte

L'État sénégalais est un État interconfessionnel et interethnique, résultat d'héritages historiques qui selon une analyse d'économie politique financé par l'UE en 2012¹, a généré un système politique, économique et social où les décisions prises découlent de tensions entre les institutions formelles (partis politiques, Etat, OSC) et informelles (chefs traditionnels, groupes religieux, marabouts). Par ailleurs, le même rapport souligne que les OSC souffrent des mêmes défaillances que l'Etat. Elles sont perçues comme des acteurs défendant des intérêts corporatistes plutôt que l'intérêt général. Dans le même temps, la collaboration des institutions formelles et informelles facilite leur accès à des réseaux qui mobilisent citoyens et élites dans certaines situations conjoncturelles

difficiles comme la crise constitutionnelle de 2011 et l'élection présidentielle de 2012. L'implication positive de mouvements de citoyens et de certaines OSC a permis à ce que le pays réussisse son alternance politique en contenant les phénomènes de violence politique. Ces circonstances étaient favorables à l'émergence d'un environnement plus propice à la concertation entre l'État et la société civile. Cependant, l'actuel processus de définition de la Convention Cadre État-société civile envoie des signaux inverses.

En résumé, il existe encore des instruments légaux et espaces propices à la participation des OSC. Cependant, ces dernières interviennent dans un environnement social et culturel complexe, et sont chapeautées par des institutions formelles plutôt faibles et soumises à des institutions informelles et règles limitant systématiquement leur participation de manière significative².

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Participation à la formulation des politiques publiques

Selon la cartographie des acteurs non étatiques menée en 2012 sur financement de l'UE, la participation des OSC aux politiques nationales est généralement inégale et se fait principalement par le biais de plateformes et de fédérations d'ONG. Les représentants de la société civile sont cooptés au niveau de certaines institutions publiques. C'est ainsi que le président du CONGAD est le président du Conseil d'administration du Centre de Suivi Ecologique (CSE). Il est également membre de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC). D'autres membres de la société civile sont membres du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), du conseil d'orientation du Centre d'Études de Politiques pour le Développement (CEPOD), du comité de surveillance du Millenium Challenge Account (MCA), du comité de pilotage de l'Acte III de la décentralisation, etc.

Tandis que la participation des OSC à la phase de planification et d'évaluation est notable, l'implication des acteurs de la société civile est très faible dans le processus de budgétisation et très limitée dans le contrôle de l'exécution du budget (à l'exception des Associations des Usagers des Forages (ASUFOR) et des Associations des Usagers de Réseau d'Eau Potable (ASUREP). Cette inégalité est confirmée par la récente formulation du SNDES et du PSE. La plupart des OSC reconnaissent que l'élaboration du SNDES émerge d'un processus participatif au niveau local et

² CIVICUS, 2014

national, mais elles regrettent de ne pas avoir été davantage sollicitées pour prendre part à l'élaboration du PSE.

Au niveau sectoriel, les OSC ont bénéficié d'opportunités d'engagement dans le cadre des concertations sectorielles³ et locales. Dans ce cas, la participation des OSC est plus variée (organisations de base, mouvements locaux) mais le niveau de participation de la société civile reste inégal. Dans les secteurs comme l'éducation, l'eau et l'assainissement, les OSC s'impliquent dans presque toutes les étapes de formulation de la politique publique, alors que les OSC actives dans le domaine de la santé s'orientent plutôt vers la prestation de services.

Les ASUFOR et ASUREP ont été identifiés comme des organisations clés dans le secteur de l'eau. Tandis que les ASUFOR et ASUREP orientent leurs efforts vers la gestion des réseaux d'eau potable et d'approvisionnement, un certain nombre d'ONG nationales et internationales participe à la formulation et à l'évaluation des politiques publiques. Les OSC des secteurs du foncier et de l'environnement se consacrent principalement à la prestation de services et à la sensibilisation. La participation des OSC dans ce secteur est la plus variée. On y trouve des ONG locales et internationales, des mouvements de femmes ainsi que des réseaux de journalistes et des centres de recherche.

La participation des OSC au niveau local est significative et constante, davantage qu'au niveau sectoriel et national. Des mécanismes de concertation pour la planification locale ont été mis en place comme les conférences d'harmonisation présidées par les Gouverneurs et associant les OSC. Les associations, les ASUFOR et ASUREP, les comités de santé, les organisations environnementales et communautaires de base sont impliquées dans la formulation, la prestation de services et l'évaluation des plans au niveau local et sectoriel. Le processus de certification citoyenne permet aussi d'exercer un certain contrôle sur le processus d'élaboration des budgets au niveau local, les OSC peuvent donc poser des questions sur la pertinence et l'exécution des dépenses.

En résumé, malgré les espaces de participation existants et la capacité d'influence reconnue dans les domaines de la bonne gouvernance, de la décentralisation et du foncier, le dialogue politique entre le Gouvernement et les OSC se fait essentiellement par le biais de plateformes ou fédérations d'OSC dans différents cadres ad hoc de concertation, souvent sans préparation préalable. Cette situation affaiblit de façon notable le pouvoir de contribution des OSC et leur impact sur les politiques publiques⁴.

³ Par exemple le Conseil Supérieur d'Orientation Agro-sylvo-pastoral.

⁴ CIVICUS, 2014

Transparence et redevabilité

Comme souligné plus haut, le processus budgétaire au Sénégal est un exercice dans lequel la société civile est peu impliquée. La présentation très technique du budget empêche la société civile d'appréhender réellement les enjeux et arbitrages budgétaires d'où sa faible implication dans l'élaboration et le contrôle du budget. Les dépenses extra budgétaires ne sont pas suffisamment détaillées et les documents joints au projet de budget ne sont pas publiés⁵. L'accès à l'information n'est pas facilité en l'absence de loi dans ce domaine. Malgré ces difficultés, des OSC restent actives. Ainsi, le Forum Civil mène des études de suivi sur le respect des procédures et la cohérence entre la planification et l'exécution budgétaire dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des ressources naturelles et de l'eau, secteurs dépendant fortement de l'aide internationale et soumis aux exigences des PTF. En collaboration avec le CONGAD, le Forum Civil a élaboré des guides de règles financières au niveau local. La cartographie fonctionnelle des acteurs non – étatiques (ANE) mise à jour en 2013 souligne l'émergence d'OSC au niveau sectoriel et local dédiées au contrôle citoyen, à l'éducation, à la sensibilisation et à la mise en place d'une coalition citoyenne pour le suivi budgétaire, comme l'ONG Panafricaine Pour l'Éducation au Développement Durable (PAEDD).

Selon plusieurs études, les actions collectives des OSC se rapportant à la question de la promotion de la transparence et de la redevabilité, constituent un point positif, leur apportant un vaste soutien et une visibilité⁶ importante. L'exigence de transparence formulée par les OSC est importante pour améliorer la gouvernance et compléter les contrôles opérés par l'Assemblée nationale.

La coopération française, à travers un appui financier et la mobilisation de son expertise détachée auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) soutient un dispositif de renforcement des capacités des OSC dans le cadre de la transparence et de la redevabilité des politiques publiques. C'est ainsi qu'un réseau (Réseau Citoyen pour la Transparence Budgétaire/RCTB) s'est créé pour contribuer à l'amélioration de la transparence et de la participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre du Budget au Sénégal. Cette

5 Rapport PEFA 2011

6 CIVICUS 2014, Analyse de la Politique Économique du Sénégal (2013)

initiative devrait se poursuivre avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du programme OSC/AL.

Fourniture de services

Les cartographies de 2008, 2012 et 2013 montrent que la plupart des OSC, en particulier les ONG, travaillent dans le domaine de la prestation de services aux citoyens. Ces projets sont mis en œuvre par des organisations de base, comme les associations de parents d'élèves, ou par de plus larges organisations avec des structures solides et des ressources économiques conséquentes comme les ASUFOR et les ASUREP, ou par les ONG internationales visant à fournir des services aux populations non desservies par l'État. Ces projets sont financés en grande majorité par des partenaires techniques et financiers qui exigent leur ancrage dans les stratégies sectorielles nationales. Les différentes cartographies indiquent également que très peu d'OSC prestataires de services mènent des actions de plaidoyer et de redevabilité. Dans le meilleur des cas, elles interviennent au moyen d'actions de sensibilisation et d'éducation des citoyens.

Croissance inclusive et durable

Concernant la croissance inclusive et durable, les OSC sénégalaises sont encore peu présentes dans les dynamiques économiques innovantes et la majorité de leurs activités s'appuient sur des systèmes traditionnels de solidarité économique comme les tontines (pour les associations de femmes). Les retombées de ces initiatives en termes d'activités génératrices de revenus sont limitées par les faibles capacités de gestion des organisations de la société civile. Le rapport CIVICUS 2014 souligne encore que la vaste majorité des OSC reconnaissent qu'elles travaillent pour la réduction de la pauvreté, cependant, très peu d'OSC sont capables d'identifier les actions concrètes répondant à cette finalité. Le manque de capacité, d'espace de dialogue donc de communication avec les citoyens, et l'absence de bonnes pratiques expliquent, entre autres, que la vaste majorité des OSC orientées à la prestation de services ne soient pas capable de traduire les résultats et impacts de ces projets en actions de plaidoyer et de redevabilité. L'impact des OSC sur la croissance inclusive et durable est donc réduit.

Prévention des conflits, consolidation de la paix et construction de l'Etat

L'Etat sénégalais a longtemps interdit l'intervention des OSC dans le conflit qui l'oppose depuis vingt-cinq ans en Casamance à un mouvement séparatiste. Les principales OSC internationales spécialisées dans la « sortie de crise » et la « résolution des conflits » sont restées absentes de Casamance, et à quelques exceptions près, la société civile sénégalaise (largement dakaroise) a par loyalisme, tardé à donner son avis. Ce retard témoigne d'une certaine force de l'Etat sénégalais pour défendre ses prérogatives. Peu après son accès à la Présidence de la République du Sénégal en 2000, Abdoulaye Wade avait même appelé à l'arrêt de toutes les « médiations ». Cependant, c'est à partir de son élection que les initiatives menées au nom de la société civile se sont multipliées en Casamance.

Un ministre-conseiller auprès du Président de la République, en charge des droits de l'homme et de la paix, a été nommé en 2012. Il pilote l'Espace pour un Dialogue de Vérité et de Réconciliation (EDVR) aux fins d'une paix définitive en Casamance. EDVR répond à une démarche inclusive impliquant tous les acteurs du processus de paix dont la société civile. Un groupe de réflexion composé de personnalités de la société civile a également été mis en place pour réfléchir aux stratégies de résolution du conflit Casamançais.

Par ailleurs, afin d'harmoniser les interventions des bailleurs et de l'Etat du Sénégal, un Plan d'Actions Stratégiques de l'Etat en Casamance (PASEC) sera mis en place. Un groupe de réflexion composé de personnalités de la société civile s'est également formé.

1.3 CAPACITÉS

La société civile sénégalaise reste confrontée à un ensemble de difficultés : la faiblesse de ses capacités évaluatives, son manque de transparence et de redevabilité envers les citoyens en général, sa faible représentativité et des difficultés de communication et de coordination des rôles des différents acteurs.

Légitimité, crédibilité et gouvernance interne

Les consultations pour la présente feuille de route ont révélé que bien que la société civile travaille pour promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, certaines OSC ne se conforment pas à leurs exigences. Certains cas de corruption ont été rapportés parmi les OSC, principalement liés à l'exonération de taxes fiscales concernant les ONG et le manque de

transparence financière⁷. Quelques OSC ont établi des règles et des procédures internes, cependant leurs mises en œuvre reste très limitées⁸. Le Gouvernement n'hésite donc pas à faire un amalgame en accusant toutes les ONG de corruption pour prendre des mesures unilatérales comme la suspension des accords de siège en 2011 ou le dernier projet de Convention Cadre qui cantonne le rôle des OSC à la prestation de services.

Les OSC reconnaissent que le Gouvernement n'interfère pas réellement dans leurs actions. De nombreux groupes sociaux en risque d'exclusion sont sous-représentés, en particulier les groupes de femmes et certains groupes ethniques. Les OSC représentent cependant un fort levier de changement car elles jouissent auprès de la population d'un niveau de confiance plus élevé que le Gouvernement⁹ même si ce dernier leur reproche de ne pas suffisamment défendre l'intérêt général de la société et d'être trop proches des partis politiques. On voit alors apparaître l'émergence de nouvelles générations d'OSC, comme "Y'en a marre" et le mouvement M 23, Africulturban, capables de canaliser les revendications et de mobiliser les citoyens contre des réformes impopulaires.

Gestion de programmes et projets

Les faiblesses connues des OSC sénégalaises sont leur manque de capacité en matière de planification, de contrôle de gestion financière, de gestion des ressources humaines et de suivi de leurs programmes et actions. De surcroît, leur survie et fonctionnement sont fragiles car ils dépendent financièrement principalement de l'aide au développement et non pas de l'affiliation de leurs membres et du soutien des citoyens. Les OSC ont aussi besoin de cadres de suivi et d'évaluation de leurs activités, et de personnel qualifié.

Recherche et activités de plaidoyer

Certains rapports soulignent que les OSC, dans leur rôle de veille sur les politiques publiques, ont amélioré leur capacité d'analyse, de recherche et de plaidoyer. Ils indiquent aussi l'émergence de groupes au niveau local. Les OSC utilisent très fortement les médias, qui de leur côté font de même auprès des associations et centres de recherche. Néanmoins, ces OSC ne sont pas encore capables de formuler une critique constructive sur les politiques publiques, de suivre le budget ou d'organiser des conventions internationales. Ceci s'explique par un manque de moyens

7 CIVICUS 2014.

8 CIVICUS 2014

9 CIVICUS 2014

et de capacités mais aussi par des raisons plus politiques, des conflits entre l'intérêt général et l'intérêt corporatiste et un Gouvernement qui envisage de limiter le rôle de plaidoyer des OSC.

Organisation, coordination et collaboration

Actuellement, les formes de collaboration principales des organisations sont les plateformes, réseaux ou fédérations, qui facilitent le travail de coordination des actions des OSC et représentent leur voix dans différents secteurs clés au niveau national (CONGAD, ONGIS, Plateforme des ONG européennes, Plateforme des ANE,) et au niveau sectoriel (FONGS, CNCR, IPAR, Forum civil...). Ces organisations ont été très productives pour établir des liens et un dialogue avec les acteurs étatiques et s'engager au niveau régional. Des exemples de coopération et de coordination, comme la formulation de la Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (2013-2017), ont permis d'associer les acteurs en vue de la tenue de consultations locales et de procéder à la révision des contraintes sectorielles.

Cependant, ces plateformes et fédérations se sont montrées peu capables de travailler en synergie sur le long terme pour apporter des contributions utiles pour les réformes à mener dans les secteurs clés du développement. Le déficit d'institutionnalisation, de légitimité et la faible mobilisation de la population sur le long terme affaiblissent la portée des actions des OSC.

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

La coopération entre l'Union européenne et les organisations de la société civile provient de son engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'État de droit et du respect des libertés fondamentales inscrites dans les Traités fondateurs de l'UE. Ce principe a par la suite été réaffirmé dans le Consensus Européen pour le Développement ainsi que dans la Stratégie pour l'Afrique.

Le partenariat avec les OSC, particulièrement la société civile, est également un des engagements pris par les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Ce partenariat passe notamment par l'implication des OSC dans le dialogue politique et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau des secteurs pour lesquels elles justifient d'une compétence, d'une influence ou d'un avantage comparatif.

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'engagement de l'UE en faveur de la société civile se traduit par son appui à ses acteurs, principalement à travers la formulation et la mise en œuvre de projets et programmes, des différents instruments de soutien financier. L'élaboration des études de cartographie fonctionnelle des Acteurs Non Étatiques (ANE) et leur approfondissement ont été identifiés comme des opportunités pour enrichir les relations et l'engagement envers la société civile.

Depuis la préparation du 9ème FED en 2003, la DUE au Sénégal a instauré un dialogue régulier avec la société civile, en partenariat avec le Gouvernement. Dans chaque secteur, les intervenants de la société civile sont identifiés et intégrés dans le dialogue sectoriel de la DUE. Jusqu'à aujourd'hui, les mécanismes de concertation reposent essentiellement sur des rencontres, ateliers et groupes de réflexion sur des thématiques précises. La participation à ces consultations, inclusive et participative, est généralement très satisfaisante. Elle peut se faire à travers des "plateformes" ou avec des associations travaillant sur les thèmes et secteurs concernés. Les consultations relatives à l'élaboration de la feuille de route ont privilégié une approche de proximité.

En termes de résultats, les consultations sur l'analyse de la stratégie nationale de développement (1ère phase de la programmation) ont renforcé les pratiques de dialogue tripartite (Gouvernement, société civile, PTF) au niveau sectoriel. Aussi, l'approfondissement de l'étude de cartographie fonctionnelle des ANE a été un fort moment de dialogue et de concertation.

En 2012, l'influence de la société civile sur la gouvernance et les politiques sectorielles a permis d'affiner la stratégie de l'Union Européenne (CE) envers la société civile et d'optimiser

l'utilisation des différents outils propres aux OSC. Enfin, dans le cadre de la définition de la stratégie concernant le programme thématique OSC-AL 2014-2017, les échanges avec la société civile ont permis de préciser les domaines d'intervention ainsi que les actions potentielles. Les acteurs de la société civile sont donc encouragés à participer à la diffusion de l'information ainsi qu'au débat public sur la gouvernance et la gestion des finances publiques.

Dans le cadre d'utilisation des instruments financiers, l'Union Européenne (UE) appuie le travail entamé par le CONGAD en promouvant un cadre d'intervention en faveur des OSC mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui (cadre légal et fiscal, conditions d'accès à l'information, rôle du secteur privé) à travers le 10^{ème} FED. Les OSC seront également appuyées pour la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans des zones cibles.

2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

Aux côtés des autres partenaires techniques et financiers, l'UE, représentée par la DUE, s'efforce de faciliter les relations État – Société Civile. Plusieurs exemples ont été identifiés. L'UE a appuyé le plaidoyer en faveur de la révocation de la décision du Ministre de l'Agriculture de suspendre le Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR) en 2009. Elle a aussi négocié la fin de la suspension des accords de siège des organisations internationales (2011). En mars 2014, dans le contexte de l'élaboration de la Convention Cadre des ONG, les partenaires techniques et financiers, par la voix de la Délégation de l'Union européenne, ont facilité la reprise du dialogue entre le CONGAD et le Gouvernement sénégalais pour favoriser une participation inclusive de la Société civile à l'élaboration de la nouvelle Convention Cadre. Ces actions se sont souvent révélées efficaces car l'intervention de l'UE et des autres PTF a permis aux acteurs de renouer le dialogue et trouver des solutions aux situations de blocage.

De manière indirecte, les opérations d'appui budgétaire de la DUE et des EM favorisent également la création d'un environnement propice. Ces opérations exigent une bonne performance dans l'exercice de transparence et de redevabilité de la gestion publique et de la responsabilisation des institutions publiques afin de créer plus de possibilités de plaidoyer et de contrôle citoyen des politiques publiques pour les OSC.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile sénégalaise participe de plus en plus au processus de coopération de la DUE. La consultation sur la future communication de la CE vis-à-vis de la société civile, organisée par la DUE, a permis à plusieurs organisations d'être mieux informées sur les nouvelles orientations et

stratégies d'appui de l'UE envers la société civile. L'exercice de programmation fut un des temps forts de la consultation de la société civile en 2013, particulièrement dans la phase des analyses sectorielles et dans l'identification première des secteurs de concentration pertinents. Dans le cadre des consultations autour des axes d'intervention du programme thématique ANE-AL au Sénégal, un effort certain de complémentarité des différents instruments géographiques et thématiques a été fourni dans la conception de la note stratégique du programme OSC-AL 2014-2017.

L'intervention des Pays Bas par le biais de son appui budgétaire au secteur de l'environnement s'est matérialisée par la mise en place d'un projet intitulé « check & balances » ayant pour objet d'aider les OSC à jouer leur rôle de plaidoyer et de recherche. Ce projet a obtenu des résultats tangibles de sensibilisation et de mobilisation citoyenne dans le secteur de l'environnement¹⁰. Malheureusement, l'appui budgétaire et le projet « check & balances » ont pris fin en 2014.

2.4 COORDINATION

De nombreux États Membres (EM) sont présents dans le pays, cependant, très peu sont actifs dans le « secteur de la société civile ».

L'Ambassade de France au Sénégal met à disposition de la société civile locale deux outils d'appui. Le premier est une enveloppe financière destinée à la formation des acteurs et à la capitalisation des projets de la société civile. Le second est le dispositif du Fonds Social de Développement (FSD) qui a pour but de promouvoir le développement social au travers de microprojets dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé (eau, assainissement, énergie). Les zones d'intervention prioritaires sont Kédougou, Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Kaffrine, Kaolack, Diourbel, Fatick, et la périphérie de Dakar. Cependant, les autres régions restent éligibles au FSD ainsi que les associations et ONG, collectivités locales sénégalaises et les établissements qui leur sont rattachés. L'appui aux ONG françaises et internationales est opéré par l'Agence Française de Développement.

L'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) a prévu dans le Cadre d'Association Pays (CAP) Sénégal - Espagne 2014-2017, de mettre en œuvre les activités de coopération espagnoles à travers des actions bilatérales, exécutées par les différents ministères et administrations territoriales espagnols, directement ou via les ONG espagnoles, mais aussi par une coopération multilatérale et un programme de coopération régionale avec la

¹⁰ Les organisations bénéficiaires ont été capables de s'organiser et d'arrêter la construction d'un bâtiment dans une zone de grande valeur et d'intérêt environnemental

Communauté Économique des États Africains de l'Afrique de l'Ouest. Les ONG espagnoles apportent la plus grande part de soutien via vingt-cinq projets dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la résilience, de la gouvernance locale, des droits de l'enfant, et de la réforme du secteur public. Les régions prioritaires sont la Casamance, Saint-Louis, et les régions frontalières avec la Mauritanie. Dans le cadre de la coopération, le programme d'appui à la décentralisation a prévu le renforcement des capacités des collectivités locales, et des lignes directrices pour favoriser la participation de la société civile.

La Coopération Italienne travaille avec les OSC locales dans tous les programmes bilatéraux de développement en cours et qui se concentrent sur l'axe centre-sud du Sénégal. Certains de ces programmes intègrent différentes composantes qui visent à financer ou renforcer ces OSC, notamment dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et en faveur de l'autonomisation des femmes. En outre, plusieurs projets d'ONG italiennes financés par la Coopération Italienne visent à renforcer des associations locales dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'environnement.

Les Pays-Bas et la Grande-Bretagne ont des programmes de microprojets pour promouvoir les Droits de l'Homme, des enfants, des personnes handicapées, l'égalité des genres et l'éducation. À l'instar des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Belgique soutiennent les OSC locales au travers de microprojets.

Un mécanisme de concertation regroupant tous les membres de la communauté des partenaires techniques et financiers actifs au Sénégal, coprésidé par la BAD et la Belgique, se réunit régulièrement pour traiter des questions d'intérêt commun, préciser des positions, formuler des propositions ou apporter des réponses concertées. Les missions du groupe sont de mettre en œuvre les principes de l'accord de la Déclaration de Paris, d'améliorer la concertation et le partage d'information entre PTF et de structurer et approfondir le dialogue avec le Gouvernement du Sénégal dans la lutte contre la pauvreté, les politiques sectorielles et la gouvernance. Dans le cadre de cet accord, un Comité de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF) a été mis en place pour parachever le dispositif de concertation des partenaires au développement. Les organisations de la société civile sont régulièrement conviées aux réunions de chaque groupe thématique (Appui budgétaire, Casamance, Éducation, Décentralisation, Développement Rural & Sécurité Alimentaire, Efficacité de l'aide, Environnement, Finances publiques, Genre, Hydraulique, Justice, Microfinance, Micro-interventions, Pêche, Protection sociale, Santé, Secteur Privé et sous-groupe PME, Groupe Statistiques). Parmi les 18 groupes thématiques du système de coordination des bailleurs de fonds (groupe des 50), aucun ne traite de la société civile en particulier. Ces groupes de coordination sont néanmoins mobilisés autour des questions politiques

relatives à la société civile comme en juin 2011 (suspension des accords de siège des organisations internationales) ou en 2014 concernant le processus de définition de la Convention Cadre. Le sous-groupe des PTF dit "Micro-interventions" traite de l'appui aux microprojets afin d'éviter le financement de projets identiques. La DUE participe aux différentes réunions de coordination et relaie l'information.

Les différentes tentatives de la France et de l'UE pour la constitution d'un groupe spécifique Société Civile n'ont pas suscité pour l'instant un réel engouement de la part des autres partenaires. Le Programme d'Accompagnement des Initiatives Citoyennes de la Société Civile (PAISC) et la feuille de route pourraient constituer une opportunité pour développer la complémentarité et la cohérence des interventions en soutien à la société civile, notamment celles concernant les coopérations des EM et quelques coopérations bilatérales (États Unis, Canada).

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Les leçons tirées de la coopération de l'UE au Sénégal sont multiples. L'UE n'hésite pas à utiliser les mécanismes diplomatiques et le dialogue politique pour promouvoir un environnement propice à la participation des OSC dans la démocratie et le développement du pays. Quelques PTF, parmi lesquels des EM, ont interprété ces démarches comme des actions d'ingérence dans la souveraineté de l'État sénégalais. Les études de cartographie et les revues internes de projets concernant la coopération technique et financière ont signalé plusieurs enjeux de contexte, de capacités et d'effectivité dans les modalités d'aide. Les résultats globaux du 9^{ème} FED ont été "encourageants mais fragiles". Les lourdeurs du programme sont imputables au nombre de propositions reçues par rapport aux ressources financières disponibles, à une dispersion de la couverture territoriale et thématique, et à l'absence de dispositif d'ingénierie sociale. En plus, la mise en œuvre du programme n'a pas bénéficié d'un environnement propice. L'évaluation conclut au besoin d'appuyer les OSC dans la durée et de les intégrer stratégiquement dans les activités de coopération UE-Sénégal.

D'après les différentes cartographies mettant en lumière le rôle des OSC, la société civile fait face à plusieurs enjeux, exposés ci-après, dans son action de contribution à la gouvernance et au développement : réformer le cadre de dialogue et de travail avec les acteurs étatiques (cadre légal et fiscal, espaces de concertation), améliorer la gouvernance interne des organisations, disposer d'un accès à une information lisible sur les budgets publics et être capable de décroiser l'information et l'action entre organisations afin de pouvoir se poser en force de proposition et organiser la mobilisation collective pour inciter et contribuer aux réformes. Par ailleurs, les

rapports ont souligné une tendance prédominante à financer les grandes OSC, surtout des ONG et des plateformes d'ONG, situées en zones urbaines, alors qu'il existe une grande variété d'OSC au Sénégal (organisations de femmes, de jeunes, culturelles et des mouvements citoyens émergents). En effet, l'analyse d'économie politique (2013) a identifié les mouvements citoyens émergents comme des agents potentiels de changement.

3 VISION ET PRIORITÉS

3.1 VISION

Promouvoir des relations constructives entre l'Etat et la Société Civile pour le développement et la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits humains au Sénégal.

PRIORITE 1

Priorité:

Promouvoir le dialogue entre la société civile, l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers

Indicateur:

- L'adoption d'une Convention Cadre co-signée par l'Etat et les représentants de la société civile pour la participation des OSC.
- L'existence de mécanismes d'application, de suivi et de financement de la Convention Cadre.
- Le nombre, la représentativité et la régularité des cadres de concertation au niveau sectoriel et/ou local (dans tous les secteurs d'intervention prioritaires de la DUE et des EM)

PRIORITE 2

Priorité:

Renforcement institutionnel et organisationnel des Organisations de la Société Civile et de l'Etat dans ses relations avec cette dernière

Indicateur Société Civile:

- L'existence de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des Organisations de la Société Civile.
- L'existence de codes/normes de gouvernance interne développés par les OSC.
- L'existence d'un système de gestion du financement, des mécanismes d'information et de transparence dans chaque OSC qui leur permettent de rendre compte.
-

Indicateur Gouvernement :

- L'adoption et la mise en application d'une Loi sur l'accès à l'information.
- Le nombre d'actions de renforcement des capacités des organisations de contrôle et d'audit à travers les secteurs d'intervention de la DUE et des EM (Office national de lutte contre la fraude et la corruption), Assemblée Nationale, systèmes de contrôle des finances publiques).
- Le niveau de transparence du processus budgétaire du Gouvernement et de l'information sur les politiques publiques vers les OSC.

PRIORITE 3

Priorité:

Renforcement des capacités des OSC pour jouer leur rôle de plaidoyer, suivi de la mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

Indicateur :

- Le nombre de leaders d'opinion (journalistes, leaders de communautés ou d'organisations de base, mouvements, ONGs: minimum 20 leaders d'opinion) formés en matière budgétaire.
- Le niveau de production, de sensibilisation et de diffusion des résultats de recherches menées par les OSC portant sur la pertinence et la mise en œuvre des politiques sectorielles.
- Le nombre de rapports d'analyse produits par les OSC dans les secteurs d'intervention de la DUE et des EM.
- Le niveau de réactivité du Gouvernement et autres organismes d'Etat face aux avis de la société civile.
- Le nombre d'actions du Gouvernement influencées par les OSC (y compris les mouvements citoyens).

4 ACTIONS

Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

Principes de l'implication et du dialogue entre la société civile, l'Etat et les Institutions de Coopération Internationale.
<p>Résultat 1: L'existence et la mise en œuvre d'un cadre institutionnel et de partenariat favorable à l'exercice des OSC.</p> <p>Résultat 2: Les OSC participent à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques au niveau sectoriel et national.</p>
<p>Indicateur(s):</p> <ul style="list-style-type: none">- L'adoption d'une Convention Cadre co-signée par l'Etat et les représentants de la société civile pour la participation des OSC.- L'existence de mécanismes d'application, de suivi, d'évaluation et de financement de la Convention Cadre.- Le nombre, la représentativité et la régularité des cadres de (groupes ciblés) aux tables de concertation au niveau sectoriel et/ou local (dans tous les secteurs d'intervention prioritaires de la DUE et des EM).
<p>Actions:</p> <p>A. Analyse: études, cartographies et recherches</p> <ul style="list-style-type: none">- Appui technique au dialogue sectoriel entre l'administration publique, les organes consultatifs et la société civile par la fourniture d'expertise et d'études spécifiques aux OSC et aux organes consultatifs (PAISC).- Diffusion, échanges et plaidoyer sur les résultats des études relatives au cadre législatif (PAISC). <p>Responsable : DUE</p> <ul style="list-style-type: none">- Finalisation de la cartographie OSC dans le secteur de l'éducation.- Réalisation de cartographies OSC dans les secteurs : santé, hydraulique et eau et assainissement. <p>Responsable : France</p> <p>B. Dialogue politique, consultations et facilitation</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'études comme la révision du cadre de travail coordonnée par le CONGAD et des études complémentaires, comme les options d'autonomisation financière (PAISC).- Faciliter, à travers le dialogue politique (national et sectoriel) et les consultations avec les OSC, l'établissement, et la mise en œuvre d'un cadre législatif, fiscal et réglementaire harmonisé (y compris la Convention Cadre)- Exploiter la connaissance acquise à travers des cartographies et l'analyse de

gouvernance pour assurer l'engagement des OSC dans tous les secteurs d'intervention de la DUE et des EM (justice, réforme de l'Etat, développement agricole durable et sécurité alimentaire, eau et assainissement, santé etc.).

- Appui à la mise en place de procédures de préparation des réunions de suivi des recommandations dans le cadre de la concertation au niveau sectoriel et local pour les secteurs prioritaires de la DUE

Responsable : DUE

- Appui technique à la création d'un groupe de réflexion (Think Tank) sur le biogaz qui a pour objectif de faciliter le dialogue dans le secteur de l'énergie renouvelable.

Responsable : France

C. Financement: soutien opérationnel y compris à l'intégration

- PAISC et volet de société civile 11ème FED : Approche projet et/ou autres à définir.
- 11^{ème} FED : Appui budgétaire sectoriel (intégration).
- Lignes Thématiques OSC-AL : Approche projet et/ou autres à définir.

Responsable : DUE

Annexe 2: Renforcement des capacités et responsabilisation des Organisations de la Société Civile et de l'Etat dans ses relations avec cette dernière

Résultat 1: La représentativité, la gouvernance interne, la transparence et la redevabilité des OSC sont améliorées.

Résultat 2: Les capacités des organisations publiques en termes de redevabilité sont renforcées.

Résultat 3: La transparence des politiques publiques et du processus budgétaire sont améliorés.

Indicateur(s):

Indicateurs Société Civile :

- L'existence de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des Organisations de la Société Civile.
- L'existence de codes/normes de gouvernance interne développés par les OSC.
- L'existence d'un système de gestion du financement, des mécanismes d'information et de transparence dans chaque OSC qui leur permettent de rendre compte.

Indicateurs Etat:

- L'adoption et la mise en application d'une Loi sur l'accès à l'information.
- Le nombre d'actions de renforcement des capacités des organisations de contrôle et d'audit à travers les secteurs d'intervention de la DUE (OFNAC, Assemblée

Nationale, les systèmes de contrôle des finances publiques).

- Le niveau de transparence du processus budgétaire du Gouvernement et de l'information sur les politiques publiques vers les OSC.

ACTIVITES

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Appui technique pour la mise à disposition d'ingénierie sociale pour le développement des capacités institutionnelles et organisationnelles des Organisations de la Société Civile (PAISC).
- Appui technique aux mouvements citoyens pour l'octroi de subventions répondant à des besoins ponctuels (PAISC).
- Mise en œuvre d'un dispositif de renforcement des capacités dans le cadre des subventions adapté au contexte ainsi que aux besoins des OSC (PAISC)
- Mise en œuvre d'un dispositif de renforcement des capacités des organes publiques de contrôle et audit (11ème FED).
- Soutien d'initiatives culturelles à fort contenu citoyen (promotion des droits, promotion de la tolérance et de la paix sociale, comportements civiques) (11^{ème} FED)

Responsable : DUE

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Dialogue politique (facilitation) pour assurer la viabilité de l'OFNAC Inclure dans le dialogue politique des sujets tels que l'établissement d'une loi d'accès à l'information, la transparence et l'indépendance des organes de contrôle politique et audit.
- Soutenir l'amélioration de la gestion des finances publiques et ses systèmes de contrôle à travers le dialogue politique sectoriel et national ainsi que des interventions sectoriels (secteurs d'intervention de l'UE).

Responsable : DUE

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- PAISC : Subventions en cascade aux organisations de base chargées de promouvoir des actions en faveur de la citoyenneté ou de la solidarité urbaine dans les quartiers périphériques de Dakar.
- 11^{ème} FED : Appui à la Société civile à définir
- Secteurs d'intervention du 11^{ème} FED: Approche appui budgétaire, approche projet et assistance technique.
- Ligne thématique ANE-AL/OSC-AL: Approche projet et/ou autres à définir.
- Ligne Thématique Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) : Approche projet et/ou autres à définir.

Responsable : DUE

- Réalisation d'un film pédagogique « Le budget de l'Etat du Sénégal, comment ça marche ? »
- FSD (2015) : Appui technique au renforcement institutionnel et organisationnel des OSC locales pour des projets d'accès aux services sociaux.

Responsable : France

Programme de renforcement des capacités des OSC pour gérer leur rôle de plaidoyer, suivi de la mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

Résultat 1: Les OSC basent leur plaidoyer sur des analyses documentées et argumentées.

Résultat 2: Les OSC ont développé leurs capacités afin que les politiques publiques prennent en compte leurs analyses et leur bonne pratique.

Résultat 3: Les OSC sont capables de développer des indicateurs alternatifs et ainsi suivre le processus de transparence budgétaire.

- Le nombre de leaders d'opinion (journalistes, leaders de communautés ou d'organisations de base, mouvements, ONGs : minimum 20 leaders d'opinion) formés en matière budgétaire.
- Le niveau de production, de sensibilisation et de diffusion des résultats de recherches menées par les OSC portant sur la pertinence et la mise en œuvre des politiques sectorielles.
- Le nombre de rapports produits par les OSC dans les secteurs d'intervention de la DUE.
- Le niveau de réactivité du Gouvernement et autres organismes d'Etat face aux avis de la société civile.
- Le nombre d'actions du Gouvernement influencées par les OSC (y compris les mouvements citoyens).

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Mise à disposition d'ingénierie sociale pour accompagner le rôle de plaidoyer des OSC (PAISC).
- Etude sur l'offre de formation disponible pour les ANE en vue de définir un système pérenne de formation (PAISC).
- Production d'outils de formation en matière budgétaire (PAISC).
- Formation technique des leaders d'opinion en matière budgétaire (PAISC).
- Appui à la mise en œuvre des audits sociaux dans des domaines comme l'éducation, la santé, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des campagnes agricoles (11^{ème} FED)
- Appui technique aux mouvements citoyens pour obtenir des subventions répondant à des besoins ponctuels (PAISC et 11^{ème} FED).

Responsable: DUE

- Appui à la coopération entre les collectivités locales et organisations de la société civile dans les régions d'intervention ciblées.

Responsable : AECID

- Appui à la mise en œuvre des initiatives OSC dans les domaines de la gouvernance (redevabilité), les Droits de l'Homme, les droits de l'enfant et des personnes handicapés, l'égalité de genre et éducation.

Responsable: France, Italie, Belgique, Royaume Uni, Allemagne et Pays Bas -

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Sensibilisation du Gouvernement à la valeur ajoutée du rôle de plaidoyer des OSC.
- Consultation de sensibilisation auprès des OSC sur l'importance du rôle de plaidoyer.

Responsable : DUE

- Renforcement des capacités des OSC à travers des secteurs d'intervention : éducation, agriculture et autonomisation des femmes dans l'axe centre-sud du Sénégal

Responsable : Italie

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- PAISC: Subventions à des organisations ou coalitions d'organisations dotées de compétences spécifiques et actives dans l'analyse et le suivi sectoriel.
- PAISC: Subventions à la production et à la diffusion de recherches conjointes entre organismes de recherche/ANE/autres partenaires
- Ligne Thématique ANE-AL / OSC-AL: Approche projet et/ou autres à définir.
- Ligne Thématique Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) : Approche projet et/ou autres à définir.

Responsable : DUE

- Cadre d'Association Pays (CAP) Sénégal - Espagne 2014–2017 : Approche projet

Responsable : AECID

- Enveloppe financière dédiée à la formation et à la capitalisation de la société civile Fonds social de développement (FSD)
- Composante 3 « accompagnement de porteurs de projets de développement local dans les régions d'origine des migrants » du Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD)

Responsable: France

- Financement des OSC dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et autonomisation des femmes dans l'axe centre-sud du Sénégal: approche projets sectoriels

Responsable : Coopération Italienne

- Soutien financier aux OSC locales: Approche projets

Responsables : Belgique, Royaume Uni, Allemagne et Pays Bas

5 TABLEAU DE BORD

Pays: Sénégal		
Processus: Conception d'une feuille de route - Pays Sénégal		
Domaine	Indicateur	Réalisation
Participation des états membres à l'élaboration de la feuille de route	Les Etats membres présents sont consultés en vue d'élaborer la feuille de route	juillet 2014. Leadership assurée par la France. Intérêt affichée des autres EM (Espagne)
Consultation de la société civile locale	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'OSC locales et internationales en respectant le principe d'accès à l'information, moyennant un délai suffisant et des dispositions claires quant au retour d'information et de suivi.	juillet 2014. Envoi de questionnaire- tenue de consultation. Tenue des consultations
Résultat: Une version brouillon de la feuille de route		
Priorité	Indicateur	Réalisation
Présentation et discussion de la version préliminaire de la feuille de route aux Etats Membres	L'organisation d'une réunion entre la DUE et les Etats Membres pour discuter et compléter la feuille de route	Fin août 2014
Finalisation de la feuille de route et signature de la DUE et des EM	L'existence d'une feuille de route signée par les EM	Octobre 2014
Résultat: La feuille de route est adoptée par l'UE		
Actions conjointes	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route	Octobre 2014 – juin 2014
Actions conjointes	L'organisation d'une réunion semestrielle entre la DUE et les Etats membres pour suivre la mise en œuvre de la feuille de route	Octobre 2014 – juin 2014
Résultat: Les activités de la feuille de route sont mises en œuvre et suivies par un dispositif de surveillance.		

ANNEX: Sources et moyens de vérification des indicateurs

Priorité 1: Promouvoir le dialogue entre la société civile, l'Etat et les Institutions de Coopération Internationale	
Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification
L'adoption d'une Convention Cadre co-signée par l'Etat et les représentants de la société civile pour la participation des OSC.	Document Décret de la Convention Cadre ; ou Conventions de partenariat
L'existence de mécanismes d'application, de suivi et de financement de la Convention Cadre.	Document Décret de la Convention Cadre; Conventions de partenariat; Bilan général de la mise en œuvre de la Convention Cadre ou autres documents techniques qui prouvent l'existence de ces mécanismes
Le nombre, représentativité et régularité des cadres de (groupes ciblés) aux tables de concertation au niveau sectoriel et/ou local (dans tous les secteurs d'intervention prioritaires de la DUE)	Listes des OSC invitées aux tables de concertation, listes de présence, Comptes rendus des réunions.
Priorité 2 : Renforcement institutionnel et organisationnel de l'Etat et des Organisations de la Société Civile	
L'existence de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des Organisations de la Société Civile.	Rapports d'activité des programmes/projets de la DUE et des EM.
L'existence de codes/normes de gouvernance interne développés par les OSC.	Rapports d'activité des OSC bénéficiaires du financement de l'UE (PAISC, OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques), rapports des EM
L'existence d'un système de gestion du financement, des mécanismes d'information et de transparence dans chaque OSC qui leur permettent de rendre compte.	Rapports d'activité des OSC bénéficiaires de l'UE (PAISC, OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques), rapports des EM; Rapport annuel CIVICUS.
Le nombre des systèmes de gestion du financement interne adoptés ou révisés par les OSC.	Rapports d'activité des OSC bénéficiaires du financement de l'UE (PAISC, OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques), rapports des EM.
L'adoption et la mise en application d'une Loi sur l'accès à l'information.	Document(s) législatifs et techniques du Gouvernement.
Le nombre d'actions de renforcement des capacités des organisations de contrôle	Rapports d'opérations d'appui budgétaire; comptes rendus des

<p>politique et d'audit à travers les secteurs d'intervention de la DUE</p> <p>Le niveau de transparence du processus budgétaire du Gouvernement et de l'information sur les politiques publiques vers les OSC.</p>	<p>réunions des PTF ; Rapports de la Cour des Comptes, de l'OFNAC, de la Commission budgétaire de l'Assemblée nationale</p>
<p>Priorité 3 : Renforcement des capacités des OSC pour jouer leur rôle de plaidoyer, suivi de la mise en œuvre et évaluation des politiques publiques</p>	
<p>Le nombre de leaders d'opinion (journalistes, leaders de communautés ou d'organisations de base, mouvements, ONGs : minimum 20 leaders d'opinion) formés en matière budgétaire.</p>	<p>Rapports d'activité du Programme PAISC.</p>
<p>Le niveau de production, de sensibilisation et de diffusion des résultats de recherches menées par les OSC portant sur la pertinence et la mise en œuvre des politiques sectorielles.</p>	<p>Rapports d'activité du Programme PAISC ; Rapports d'activité des OSC bénéficiaires du financement de l'UE (PAISC, OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques), rapports des EM; Rapport CIVICUS 2014.</p>
<p>Le nombre de rapports produits par les OSC dans les secteurs d'intervention de la DUE.</p>	<p>Rapports d'activité des OSC bénéficiaires du financement de l'UE (PAISC, OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques), rapports des EM; comptes rendus des réunions des PTF.</p>
<p>Le niveau de réactivité du Gouvernement, des médias face aux avis de la société civile.</p>	<p>Rapport annuel CIVICUS ; volume et étendue de la publicité donnée aux problématiques exposées par les OSC indiqués dans les rapports d'activité des OSC bénéficiaires du financement de l'UE (PAISC, OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques)/ revue de presse de la DUE.</p>
<p>Le nombre d'actions du Gouvernement influencées par les OSC (y compris les mouvements citoyens).</p>	<p>Rapport annuel CIVICUS; Changement dans la politique ou dans les extrants législatifs indiqués par les rapports d'activités/ revue de presse de la DUE.</p>